



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
**COMMUNE**  
**DE**  
**SAINTE CROIX-AUX-MINES**

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 8 JUILLET 2010**

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h02. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2010.**

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (M. Bertola et M. Bléger absents lors de la séance)**

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2010. Celui-ci est passé à la signature des présents.

**2 – Mise en non valeur – Budget Forêt**

Monsieur le Trésorier de Ste-Marie-aux-Mines nous a transmis l'état suivant des créances irrécouvrables :

-Sarl de la Bouille pour la somme de 649,79 € au titre de 2006 (insuffisance d'actif).

**Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint aux Finances**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'admission en non valeur de la créance irrécouvrable précitée, affectant le budget Forêt, soit pour un total de 649,79 € au titre de 2006.

**3 – Virement de crédits - Budget forêt**

Il s'agit de virer à l'article budgétaire concerné du budget Forêt les crédits nécessaires pour des cautions sur ventes de bois.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le virement de crédits suivants :

-du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées – article 165 dépôts et cautionnements reçus) au chapitre 21 (immobilisations corporelles – article 2117 Bois et forêt) pour un montant de 2 000 euros.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions (Mmes Aalberg et Orsati, M. Bléger et Burrus)**

**APPROUVE** le virement de crédits au budget Forêt du chapitre 16 au chapitre 21 d'une somme de 2 000 €.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte y afférent.

#### **4 – Attribution du marché pour l'extension du réseau d'assainissement, le remplacement de la canalisation d'eau potable rue du Merle (lot 1)**

Quatre entreprises avaient demandé le dossier de consultation et deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour ces travaux : BARI et OLRV.

L'entreprise BARI a été la moins disante avec une offre de 147 151,50 € HT (175 993,19 € TTC) et un délai d'exécution de 14 semaines). L'offre de l'entreprise OLRV était de 153 908 € HT.

L'estimation du cabinet Hagenmuller était de 159 310 € HT.

**Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 23 juin 2010**

**Sur proposition de** Mme Agnès HENRICHS, Maire

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la passation d'un marché pour l'extension du réseau d'assainissement, le remplacement de la canalisation d'eau potable rue du Merle d'un montant de 147 151,50 € HT avec l'entreprise BARI.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

#### **5 – Attribution du marché pour le renouvellement de la voirie rue du Merle (lot 2)**

Quatre entreprises avaient demandé le dossier de consultation pour ces travaux et une seule entreprise, BARI, a répondu à l'appel d'offre, avec une offre de 74 345 € HT (88 916,62 € TTC).

L'estimation du cabinet Hagenmuller était de 78 200 € HT.

**Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 23 juin 2010**

**Sur proposition de** Mme Agnès HENRICHS, Maire

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la passation d'un marché pour le renouvellement de la voirie rue du Merle d'un montant de 74 345 € HT avec l'entreprise BARI.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

#### **6 – Renouvellement d'agrément de garde-chasse pour le lot n°2 des chasses communales**

Par un courrier du 2 juin 2010, M. François MAGRANER, représentant l'Association de chasse de la Scheer et de l'Andlau, adjudicataire du lot de chasse n°2 de la Commune de Ste-Croix-aux-Mines, sollicite l'agrément de M. Serge MONHARDT, domicilié 5C, Grand Rombach, 68160 Sainte-Croix-Aux-Mines, en tant que garde-chasse. La Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a donné un avis favorable à la nomination de M. Monhardt comme garde chasse privé du lot n°2.

Au point 3 du Conseil municipal du 11 mai 2006, les élus avaient approuvé le renouvellement de l'agrément de M. Monhardt pour la période 2006-2009.

Il est proposé de donner un avis favorable à l'agrément de M. Serge MONHARDT comme garde-chasse du lot n°2 pour cinq ans.

**Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint à la forêt,**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'agrément de M. Serge MONHARDT en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°2 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines pour cinq ans.

## **7 – Convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association du Jumelage**

M. BERTOLA, président du Comité du Jumelage, quitte la séance.

Après avoir occupé des locaux à la salle des fêtes et à la mairie, le Comité de Jumelage se réunit maintenant dans le local communal situé dans le bâtiment du 68, rue Maurice Burrus.

Une convention précisant les conditions d'occupation du local est à signer avec l'association.

Mme ORSATI annonce qu'elle est la nouvelle présidente de l'association des Donneurs de Sang et demande si une convention sera également signée avec les Donneurs de Sang qui occupent également le local. Elle tient à ce que les choses soient bien claires et précises.

Mme HENRICHS dit qu'elle ignorait que cette association occupait également le local. Elle propose de retirer le point de l'ordre du jour afin que la convention puisse être modifiée en tenant compte de la présence des Donneurs de Sang dans ces locaux.

Le Conseil Municipal donne son accord au retrait du point à l'ordre du jour.

M. BERTOLA rentre en séance.

## **8 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent ayant réussi à l'examen professionnel correspondant.

Le poste est à temps complet (35h), rémunéré à l'échelle 4. Il sera créé à partir du 1<sup>er</sup> août 2010.

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire,**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à partir du 1<sup>er</sup> août 2010

**FIXE** comme suit le tableau des emplois municipaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2010

**INSCRIT** au budget de la Commune les crédits destinés au poste ainsi créé.

<b>Situation des emplois au 1<sup>er</sup> août 2010</b>	<b>Autorisés par le Conseil municipal</b>	<b>Pourvus</b>	<b>Non pourvus</b>
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>			
Attaché	1	1	0
Rédacteur	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1	0	1
<i>Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
Gardien de police municipale	1	1	0
Brigadier Chef de Police	1	0	1
Brigadier Chef Principal	1	0	1
Garde champêtre	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>			
	<b>Autorisés</b>	<b>Pourvus</b>	<b>Non pourvu</b>
Agent de maîtrise principal	1	0	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	3	1	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	10	1	9
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1	0	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	3
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1	0	1
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>42</b>	<b>16</b>	<b>26</b>
<b>CAE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>17</b>	<b>26</b>

## **9 – Convention avec l'ADAUHR en vue de la modification de la zone UAa du PLU**

Pour permettre la réalisation d'autres types de constructions sur le lotissement innovant, il est nécessaire de modifier le règlement de la zone UAa du PLU qui fixe les règles d'urbanisme applicables pour ce lotissement. C'est l'ADAUHR, qui a travaillé sur l'élaboration du PLU, qui sera chargé de la procédure de modification. La convention ci-joint fixe les conditions de leur intervention.

Mme ORSATI demande si il est prévu de profiter de cette révision du PLU pour tenir compte d'autres demandes de révision.

Mme HENRICHS répond qu'il s'agit simplement d'une modification et pas d'une révision. Elle portera sur le point bien précis prévu dans la convention. Elle se gardera bien de proposer d'autres modifications au PLU avant l'approbation du SCOT de Sélestat et de sa région. Une fois celui-ci adopté, il faudra que le PLU soit mis en conformité avec ce document-cadre. C'est à ce moment que l'on saura quels points méritent des modifications. Elle espère que la mise en conformité avec le SCOT nécessitera seulement l'une ou l'autre modification mais pas une révision. C'est une question de temps et aussi d'argent, la 2<sup>ème</sup> procédure étant plus longue et plus coûteuse.

Mme SALBER entre en séance à 20h40.

Mme AALBERG demande s'il sera possible d'acheter deux ou trois lots du lotissement innovant pour en faire un seul terrain de construction, les lots étant petits.

M. DORGLER indique que le problème est l'existence de noues entre les lots du lotissement innovants. Elles permettent l'évacuation des eaux pluviales en remplacement du réseau souterrain d'un lotissement traditionnel

Mme HENRICHS ajoute que l'on ne pourra pas vendre plusieurs lots ensemble car chaque lot a tous les branchements : eau, assainissement, téléphonique, électricité, fibre optique etc....La taille très modeste des terrains va d'ailleurs dans le sens de la loi SRU. Le SCOT, en conformité avec cette loi déjà en vigueur lors de l'adoption de notre PLU, préconise aussi d'économiser les terrains plats qui sont intéressants pour l'urbanisation mais aussi pour l'agriculture.

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire,**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer avec l'ADAUHR la convention ci-jointe pour la réalisation du dossier de modification du PLU concernant la zone UAa.

## **10 – Achat d'un terrain aux Halles**

Mme Loftus-Potter, née Kayser, demeurant au Royaume-Uni, est d'accord pour vendre à la Commune les parcelles n°16 et 17 section 12, d'une surface totale de 26,05 ares, pour un prix de 25 747 euros. Ce terrain est situé aux Halles, à côté du terrain de l'ancien restaurant Felsenkeller qui appartient déjà la Commune. Cet achat permettra d'agrandir une réserve foncière entamée il y a plus de quinze ans, au contact avec la ville de Sainte-Marie-Aux-Mines.

Mme ORSATI demande s'il y a eu une évaluation des Domaines.

Mme HENRICHS répond que la Commune n'a pas besoin de demander cette estimation pour un terrain d'une valeur inférieure à 75 000 €.

Elle précise que la parcelle 16 est boisée. La parcelle 17 est classée en zone UB. Actuellement c'est du jardin et elle comporte un garage. Les réseaux passent à proximité.

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire**

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'achat par la Commune des parcelles 16 section 12 (de 9,8 ares) et 17 section 12 (de 16,25 ares), appartenant à Mme Nicole Loftus-Potter née Kayser, pour la somme de 25 747 €. Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

**DÉSIGNE** Me GEIGER pour dresser l'acte,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte afférent

## **11 – Attribution d'une subvention à l'école élémentaire pour un séjour à la Maison de la Nature**

Les enfants des classes de CE2 et de CM2 ont effectué en mai 2010 un séjour à la Maison de la Nature de Muttersholtz. Des thèmes liés au projet d'école, l'eau et l'alimentation en relation avec l'environnement ont été abordés. Une subvention de 800 euros avait été accordée lors du vote des subventions en mars 2010. Une aide 244 € est demandée à la Commune pour compléter le financement du séjour. Elle correspond aux frais de transport qui avaient été alloués à l'école pour la précédente année scolaire et qui n'avaient pas été utilisés.

**Sur proposition de Mme André MANCHON, Adjointe aux affaires scolaires**

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCORDE** une subvention de 244 € à l'école élémentaire de Sainte-Croix-Aux-Mines pour un séjour à la Maison de la Nature de Muttersholtz.

## **12 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent**

-Grande activité à l'EPIC SI-OT

Mise au point d'un logo avec ses diverses déclinaisons, de la carte d'hôte et de la carte d'ambassadeur. Conception d'un nouveau stand parapluie pour les Salons touristiques – Distribution massive de dépliants concernant Tellure dans un rayon de 50 km. Le nombre de visiteurs a été très décevant en juin où l'on est à 45% du prévisionnel en terme d'entrées payantes. La boutique par contre marche mieux que prévu.

- Maison européenne du Patchwork et des Arts textiles : seul le bâtiment principal EDLER-LEPAVEC va être transformé et ce, a minima, sur ses cinq niveaux. Le 5<sup>e</sup> n'étant pas accessible au public sera mis en location pour des bureaux. Les 4 niveaux inférieurs seront traités comme de grands plateaux, modulables selon les besoins. La rénovation reviendrait à 640 000 € HT, bien loin des 3 millions envisagés un temps.

## **13 – Informations du Maire au Conseil Municipal**

⊖ Réponse à la question de Mme Orsati concernant le point 16 du conseil municipal précédent  
L'endettement au 1/01/08 du budget Eau était de 204 430,59 €. Au 1/01/09, cet endettement était de 611 316,27 €. L'évolution de la dette pour le budget eau s'explique ainsi :

-Au 01/01/09 ajout de l'emprunt pour les travaux sur le réseau AEP aux Moules (endettement de 450 000 € au 01/01/09). Ces 450 000 €, dans le Rapport 2008 sur le prix et la qualité de l'eau ont été affectés entièrement sur la partie eau et correspondent à l'emprunt 2008. Les 300 000 € figurent sur le tableau d'endettement assainissement dans le rapport 2009 et correspondent à l'emprunt 2009. Le décalage vient du fait que la Commune emprunte le plus tard possible, dans l'année en cours, que le budget annexe est un budget **eau ET assainissement**, que les tableaux d'endettement comme le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau **séparent** artificiellement **l'eau de l'assainissement**.

-Deux emprunts concernant des travaux AEP au Grand Rombach de 1989 sont arrivés à échéance en 2008 (endettement au 1/01/08 de 9 997,37 € et 9938,01 €)

-Emprunt AEP extension réseau 95 et 96 : endettement qui passe de 34 180,62 € au 01/01/08 à 23 433,63 € au 01/01/2009.

-Emprunt AEP rue de la Gare de 2003 : endettement qui passe de 150 314,59 € au 01/01/08 à 137 882,64 € au 01/01/09.

- Le minibus scolaire va être reconverti en véhicule pour le service technique communal ; le nouveau minibus ne sera livré que pour la rentrée des classes ;
- Marquage au sol : il est commandé et sera plus complet que d'habitude. Une partie se fera en peinture 24 mois, l'autre partie en résine, technique un peu plus onéreuse. Ainsi pourra être comparée la tenue aux intempéries de ces deux techniques de marquage. Nous referons provisoirement le marquage en épis des stationnements du stade. Ensuite l'extension d'étude de sécurité demandée à BEREST, en lien avec le recul des panneaux d'entrée et de sortie Ouest d'agglomération, nous permettra de faire du stationnement longitudinal sur des distances plus grandes et de part et d'autre de la chaussée. A terme 100 places devraient être dégagées et sécurisées, sans compter la mise en place d'un cheminement piéton continu de l'entrée du stade à la plate-forme des Moules.
- Passage des divers jurys pour l'attribution d'une fleur dans le cadre des villages fleuris. Un effort particulier a été fait. Dans ce cadre les 10 candélabres posés en 1996 au centre de la commune ont été tout récemment repeints. Les habitants sont aussi priés de balayer le trottoir longeant leur propriété car la propreté est aussi un élément de la notation. D'ailleurs la balayeuse intercommunale est également passée.
- L'été sera consacré à des travaux de toiture à l'école maternelle et de chauffage à l'annexe de l'école primaire. La chaudière de l'annexe qui a plus de vingt ans sera remplacée par une nouvelle chaudière gaz.
- La Commune avance aussi sur le dossier du remplacement de la piste de danse à la salle des fêtes. Avec les présidents d'association il a été convenu que l'argent de l'OMCS dissout sera affecté et abondé par la Commune à une piste de danse fixe à la salle des fêtes communales. Compte tenu du calendrier d'utilisation de cette salle, il faudra attendre la fin janvier pour dégager une période incompressible de 17 jours d'affilée consacrée aux travaux.
- Le local communal au fond du garage de l'ancien hallier des pompes devrait être opérationnel cet automne. Le local dans le grenier de la salle de musique dévolue à la Concordia ne verra un début d'exécution qu'en fin septembre prochain ; l'architecte a pris du retard.
- Le site Internet de la Commune va présenter de nouvelles pages destinées à promouvoir Ste Croix-aux-Mines comme une commune résidentielle agréable. On parle de relance de l'immobilier en Alsace et ailleurs ; à Ste Croix on ne sent qu'un léger frémissement.
- Cérémonie du 13 juillet : le vin d'honneur ainsi que la remise de diplômes aux anciens combattants et la remise de la médaille de la famille française auront lieu à la Villa Burrus. L'association Patrimoine Paysan de Montagne avec son marché paysan du mardi organise également un bal populaire sur place et la crémation d'un flambeau scandinave. Les participants de la manifestation patriotique ste-creuzienne seront à pied d'œuvre pour en profiter.
- Le bâtiment A des HLM de la rue du Moulin est vide. La démolition devrait avoir lieu fin août / début septembre. Aucune reconstruction n'est prévue à la place. Restera le petit local de la chaufferie, actuellement accolé à l'immeuble à démolir.

#### **14 – Questions des conseillers municipaux**

Mme ORSATI souhaite avoir plus de précisions concernant la reprise d'une concession perpétuelle au nom de Maurice Burrus.

Mme HENRICHS prend bonne note pour une réponse précise au prochain conseil municipal.

Mme ORSATI s'étonne auprès de Mme Manchon de ne pas voir reçu d'invitation pour la dernière sortie des seniors du CCAS et fait remarquer que Mme SCHAETZEL y a participé. Elle indique qu'il est de son devoir d'y participer, ce qu'elle fera dorénavant

Réponse : elle a reçu la même information concernant cette sortie que les autres conseillers municipaux. Mme Schaetzel avait pris contact pour proposer un coup de main à Mme Manchon.

## **15 - Divers**

Mme le Maire lève la séance à 21h40.

<b>LISTE DE PRÉSENCE</b>
--------------------------

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
<b>HENRICHS Agnès Maire</b>	<b>X</b>			
<b>BOESCH François 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>DORGLER Philippe 2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>CRAMPE Fernand 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>MANCHON Andrée 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>MOTSCH Yves 5<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>AALBERG Corinne</b>	<b>X</b>			
<b>ANTONY Véronique</b>	<b>X</b>			
<b>BARADEL Thierry</b>		<b>X</b>		<b>Pouvoir à Mme Antony</b>
<b>BERTOLA Yvan</b>	<b>X</b>			
<b>BLEGER Christophe</b>		<b>X</b>		<b>Pouvoir à Mme Aalberg</b>
<b>BORMANN Pascal</b>	<b>X</b>			
<b>BURRUS Jean-Marc</b>		<b>X</b>		<b>Pouvoir à Mme Orsati</b>
<b>HAUSWALD René</b>	<b>X</b>			
<b>HERBRICH Frédérique</b>		<b>X</b>		
<b>PAULY Adrien</b>	<b>X</b>			
<b>ORSATI Régine</b>	<b>X</b>			
<b>SALBER Marie-Christine</b>	<b>X</b>			
<b>SCHAETZEL Dominique</b>	<b>X</b>			